

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'ISIGNY-OMAHA INTERCOM

Objet de l'enquête publique :

Par arrêté du 31 mars 2022, Monsieur Patrick THOMINES, Président d'Isigny-Omaha Intercom, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Isigny-Omaha Intercom prescrite par délibération du 23 septembre 2021.

Nom et qualité du commissaire enquêteur :

Madame Catherine DE LA GARANDERIE (retraîtée de la fonction publique territoriale) a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen le 28 février 2022.

Date d'ouverture de l'enquête publique, durée et modalités :

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs, **du lundi 9 mai 2022 à 9h00 au vendredi 10 juin 2022 à 13h00.**

Le dossier d'enquête comprend :

Le dossier comprend l'ensemble des pièces constitutives du projet de modification du PLUi.

L'avis de l'autorité environnementale.

Les avis des Personnes Publiques Associées.

Identité de la personne responsable auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

La personne publique responsable est :

Monsieur le Président d'Isigny-Omaha Intercom - 1336, Route de Balleroy – 14430 Le Molay-Littry.

La personne représentant le responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées :

Mme Margaux ALONSO, chargée de mission urbanisme – 02.31.21.42.27 / margaux.alonso@isigny-omaha-intercom.fr

Site internet sur lequel le dossier d'enquête peut être consulté

L'ensemble du dossier d'enquête publique est consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet d'Isigny-Omaha Intercom à l'adresse suivant :

<https://isigny-omaha-intercom.fr/amenagement-de-lespace-environnement-habitat/plan-local-d-urbanisme-intercommunal/>

Lieux et horaires où le dossier d'enquête peut être consulté

Le dossier d'enquête en format papier est consultable au siège de l'enquête publique défini à l'antenne de Formigny-la-Bataille, située Ancienne RN13 à Formigny-la-Bataille, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête est également consultable en format numérique aux lieux de permanences du commissaire enquêteur (Isigny-sur-Mer, Le Molay-Littry, Balleroy-sur-Drôme et Sainte-Marguerite-D'Elle), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la personne responsable de l'enquête publique pendant la durée de celle-ci.

Lieux et adresses auxquels le public peut transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête publique

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- Dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles dans les lieux de permanences du commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Dans le registre dématérialisé sécurisé disponible à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête et ouvert 24h/24h : <https://www.registre-dematerialise.fr/3025>
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse de la personne publique référente du dossier. Les courriers devront lui parvenir au plus tard le vendredi 10 juin à 13h00 ;
- Par courrier électronique adressé au commissaire enquêteur à l'adresse courriel suivante : enquetespubliques@isigny-omaha-intercom.fr
- Au commissaire enquêteur, aux dates, heures et lieux de permanences précisées ci-dessous :

Dates	Jours	Heures	Lieux
09-05-2022	Lundi	9h-12h	Antenne intercommunale d'Isigny-sur-Mer
21-05-2022	Samedi	9h-12h	Mairie de Sainte-Marguerite-D'Elle
23-05-2022	Lundi	16h-19h	Mairie de Balleroy-sur-Drôme
02-06-2022	Jeudi	9h-12h	Mairie du Molay-Littry
10-06-2022	Vendredi	10h-13h	Antenne intercommunale de Formigny-la-Bataille

Il est rappelé que toute personne souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur peut se rendre à l'une des permanences ci-dessus quelle que soit sa commune de résidence.

Les observations et propositions écrites et orales du public reçues par le commissaire enquêteur, ainsi que par voie postale et électronique sont consultables au siège de l'enquête (antenne intercommunale de Formigny-la-Bataille) sur le site du registre dématérialisé via notamment le lien disponible sur le site d'Isigny-Omaha Intercom.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de modification n°1 du PLUi, éventuellement modifié pour tenir comptes des résultats de la phase de consultation, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire, puis rendu opposable, après exécution des formalités requises, à toutes les autorisations de droit des sols survenant sur le territoire.